

Procès verbal de Valérie Lefebvre-Faucher

Camille Toffoli

Numéro 274, hiver 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95181ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (imprimé)

1923-3213 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Toffoli, C. (2021). Compte rendu de [*Procès verbal* de Valérie Lefebvre-Faucher]. *Spirale*, (274), 76–77.

LA CENSURE EN PROCÈS

PROCÈS VERBAL

VALÉRIE
LEFEBVRE-FAUCHER
Écosociété, 2019, 231 p.



PRIX SPIRALE
EVA-LE-GRAND
2020

Dans son brillant essai *Conflict Is Not Abuse* (2016), Sarah Schulman dénonce une tendance actuelle, dans les instances politiques, les discours publics comme les rapports interpersonnels, à s'offusquer du moindre conflit, édulcorant toutes les réflexions et les échanges féconds qui pourraient en découler, pour, en parallèle, fermer les yeux devant des formes réelles d'abus. Selon elle, «*[e]mphasizing communication and repair, instead of shunning and reparation, is the key*», et les réelles transformations sociales ne pourront s'effectuer sans une valorisation de ces modes de résolution. Elle se fait ainsi critique, entre autres, de la *call-out culture* («culture de la dénonciation»), qui consiste à dénoncer publiquement les individus et les groupes perçus comme problématiques, puis à les écarter ou à les boycotter de manière systématique. C'est une perspective similaire qu'adopte Valérie Lefebvre-Faucher dans son premier essai solo, où elle effectue des parcours réflexifs audacieux et fait le pari de s'aventurer dans des débats à plusieurs égards non consensuels.

LES MILLIONNAIRES ET LES ACTIVISTES

La structure de *Procès verbal* est particulièrement efficace. Sont mises en parallèle des situations de censure très différentes auxquelles l'auteurice s'est heurtée dans sa carrière d'éditeurice. Divisé en deux parties, le livre s'amorce sur un récit des démarches judiciaires que doit affronter l'équipe des éditions Écosociété à la suite de la publication, en 2008, de *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique* d'Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher. Deux compagnies minières dont les pratiques d'exploitation sont dénoncées dans l'ouvrage intentent des poursuites contre Écosociété pour diffamation, réclamant des compensations s'élevant au total à 11 millions de dollars. Les procédures durent cinq ans, au cours desquels plusieurs personnes investissent toutes leurs énergies à défendre non seulement la légitimité de l'essai, mais plus largement le droit de publier des textes critiques qui dénoncent des structures de pouvoir économique. Dans une seconde section, l'auteurice témoigne d'un débat virulent suscité par un ouvrage collectif alors qu'elle travaillait pour les éditions du Remue-ménage. Quelques jours avant le lancement du livre, lorsque la liste des contributeurices est dévoilée, plusieurs personnes s'insurgent d'y trouver le nom d'une femme qui aurait été dénoncée comme agresseuse sur certaines plateformes féministes. Sensibles au malaise de leur communauté, les éditeurices

répondent à la critique en pilonnant tous les exemplaires du livre. Elles réimpriment une nouvelle version, dans laquelle le texte de la participante en question a été supprimé.

Dans les deux événements dépeints, l'enjeu est un écrit qui dérange, qu'on voudrait voir disparaître, mais les intérêts défendus divergent. Dans le premier, c'est le « droit du plus fort » qui s'exerce, celui des multimillionnaires qui ne veulent rien perdre de leur fortune ni voir leur image publique entachée. Dans le deuxième s'affirment les convictions de militantes souhaitant qu'une maison d'édition engagée à diffuser des idées féministes demeure un *safe space*, dont les agresseur.e.s seraient exclu.e.s. D'un côté, les préoccupations sont purement financières et individualistes; de l'autre, elles sont collectives et idéologiques. La comparaison peut paraître *a priori* choquante, mais l'essayiste ne cherche pas à mettre sur un pied d'égalité ces deux formes de censure. La juxtaposition des deux histoires l'amène à la conclusion que l'interdiction de parole demeure, quelles qu'en soient les motivations, un « geste de flique » qui vient s'opposer à une culture de la réflexion et du dialogue. Convaincue qu'on « gagne à ajouter des versions plutôt qu'à en retrancher », elle défend l'idée que « ce n'est pas la censure ou la punition qui peut réparer le tort, mais encore la parole elle-même », qu'une voix qui pose problème – à qui que ce soit – ne devrait pas être bâillonnée, que d'autres voix devraient plutôt s'unir pour lui répondre en chœur, quitte à l'enterrer.

POUR UNE CULTURE DE L'EMPATHIE ET DE LA NUANCE

Dans un récent entretien réalisé dans le cadre du podcast *Les couilles sur la table*, Virginie Despentes, figure phare du féminisme contemporain, explique l'importance de lire des écrivain.e.s dont les idées entrent en contradiction avec certains de ses principes. « Je ne cherche pas nécessairement des gens qui me ressemblent lorsque j'ouvre un livre. » Elle affirme même qu'il y a un danger à lire exclusivement à travers une lunette féministe des œuvres qui ne font que nous réitérer sans frictions nos propres opinions : « J'aime beaucoup Zadie Smith, mais si je ne lis que Zadie Smith, je m'appauvris, au sens où en général, je me sens très d'accord avec elle. » C'est une telle éthique comparable de la parole littéraire que traduit la pensée de Lefebvre-Faucher, qui « ne vous demande pas de fermer les yeux sur les possibles erreurs, les potentiels crimes qu'elle a commis ou commettra en écrivant et en publiant ». Car pour elle, « si la littérature contribue à l'édifice social, à la culture, au savoir, c'est toujours dans un mouvement d'écart, un mouvement où, pour tendre la main et même se rapprocher, il faut faire un pas de côté ». Il ne s'agit pas de tomber dans un relativisme pernicieux et de prôner que « toutes les opinions se valent et sont bonnes à dire », ni de conférer une sorte d'immunité aux œuvres littéraires sur la base du fait qu'elles n'ont pas d'autorité légale, qu'elles n'ont pas *a priori* de fonction prescriptive ou normative. Au fil des cas de figure qu'analyse l'essayiste, transparaît surtout la conviction que la réflexion

critique, surtout celle qui se construit à travers la littérature, n'est pas univoque, qu'elle devrait être appréhendée avec nuance et non discréditée sur la base d'un purisme idéologique, que les paroles desquelles on peut apprendre ne sont pas nécessairement irréprochables, exemptes d'angles morts et de contradictions.

Ses années de travail dans le milieu de l'édition lui ayant appris qu'on ne peut jamais vraiment contrôler l'effet qu'aura une publication, l'autrice souligne l'impossibilité, pour elle, de concevoir les textes comme des *safe spaces*. « Quiconque prétend chercher (ou offrir) la "sécurité" dans la parole ment, induit le lectorat en erreur et court le risque de se voir reprocher plus tard, dans un contexte différent, son incapacité à prévenir les blessures, à prémunir le texte contre le mal. » Elle introduit son propre essai par cet avertissement à la troisième personne : « Ce texte n'engage qu'elle. Mais ses conclusions n'engagent que vous. » On aurait tort, toutefois, de percevoir dans ces mots une posture de désengagement. Si elle conçoit les discours littéraires comme des objets appelés à être lus et utilisés de manières qu'on n'aurait pu deviner initialement, elle ne croit pas qu'on doive être indifférente à la résonance que trouvera une œuvre. Au contraire, elle témoigne du grand sentiment de responsabilité qui l'habite lorsque, en tant qu'écrivaine, en tant qu'éditrice, elle fait advenir un texte dans l'espace public. « L'auteure se désole d'avance de vos souffrances ; elle n'en dort pas la nuit », mentionne-t-elle d'emblée.

L'une des grandes forces de son écriture réside ainsi dans sa capacité à articuler des positions nuancées parce qu'ancrées dans l'expérience. Elle construit son argumentaire autour de son parcours dans l'édition, ou encore en se demandant, toujours, comment elle aurait agi en tant qu'éditrice dans telle ou telle situation. Ce choix d'une réflexion incarnée et personnelle a pour effet de donner à voir et à éprouver tous les dilemmes et tout le travail invisible qui sous-tendent l'édition d'un texte. La responsabilité par laquelle Lefebvre-Faucher se dit liée aux textes qu'elle édite n'est pas que symbolique : elle se traduit par des longues conversations téléphoniques, des réunions interminables, des demandes de subvention, des nuits d'insomnie. En nous donnant accès, au fil d'anecdotes et de descriptions, à différents aspects de son métier, il semble qu'elle incite à développer une vision empathique – ce qui n'équivaut pas à un manque de rigueur – des œuvres littéraires. Lorsqu'on appréhende la littérature sous cet angle, on ne peut plus voir les textes comme des entités désincarnées, qui appartiendraient purement au monde abstrait des idées. Du moins, il devient moins facile, moins aisé de condamner unilatéralement des écrits et d'en exiger la disparition. *Procès verbal* se présente ainsi comme une défense non seulement de la liberté d'expression, mais aussi du milieu de l'édition, que plusieurs comme elle au Québec travaillent, parfois au prix de leur santé, à garder vivant et indépendant.